

Manifeste du paysage destiné aux élus locaux

Le paysage, levier des transitions

Présentation à l'association France Urbaine, 26 juin 2024

Brigitte Bariol (FNAU), Bertrand Folléa (APCE et FFP), Jean-Pierre Thibault (Collectif PAP)



Définition du paysage

dans la Convention du Conseil de l'Europe sur le paysage (20 octobre 2000, adoptée par quarante Etats. Définition reprise intégralement dans le Code de l'environnement depuis 2016).

« Le paysage désigne une partie de territoire, telle que perçue par les populations et dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations. »

Partie de territoire : un espace sous la responsabilité d'un élu local.

Perçue : approprié par la sensibilité et l'expérience de chacun et de ses usages.

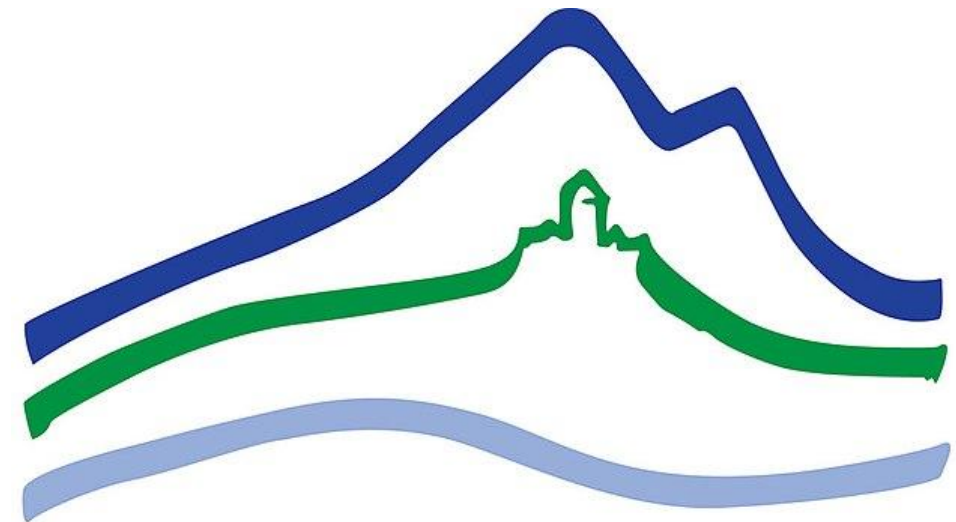
Par les populations : sensibilité partagée collectivement. Une politique publique peut rassembler les perceptions de chacun, les organiser en choix collectif.

Le caractère : singularité de chaque paysage, identité d'un lieu, d'un territoire.

Facteurs naturels : la géographie, mais aussi le vivant, l'écosystème dont l'humain fait partie en tant qu'espèce.

Facteurs humains : l'histoire du peuplement, la transformation d'un espace par l'action de l'homme et ses choix politiques.

Les interrelations : un paysage implique une dynamique relationnelle nature-culture ; il n'est jamais figé.



EUROPEAN LANDSCAPE CONVENTION
CONVENTION EUROPÉENNE DU PAYSAGE
COUNCIL OF EUROPE/CONSEIL DE L'EUROPE

I - Le paysage, levier des transitions

LE PAYSAGE EST...

UN ENJEU *POLITIQUE*

UNE AFFAIRE *LOCALE*

UN PROJET *SOCIÉTAL* D'ENSEMBLE

UN *FACILITATEUR* DES TRANSITIONS !

LE PAYSAGE EST UN ENJEU *POLITIQUE*



Arpentage de territoire à Laudun © MBR CAUE 30

Le paysage est ainsi :

- *le cadre de vie de la population et son bien commun*
- *un élément de bien-être social*
- *un lien culturel facteur de cohésion*
- *un facteur d'attractivité pour les entreprises et les salariés*
- *un fondement pour l'économie touristique*
- *un moyen pour répondre aux défis environnementaux et gérer les ressources naturelles et environnementales du territoire*

Rapporté à sa surface, notre pays offre une diversité géographique, un héritage patrimonial et une richesse culturelle et naturelle parmi les plus élevés au monde.

Ces atouts sont facteurs de richesse et de fierté nationale. La France doit sa première place en matière de tourisme à l'ensemble de ces atouts exceptionnels qu'elle a su valoriser.

Elle doit ce rang à des lieux prestigieux comme à la qualité d'ensemble de son territoire, à son ordonnancement harmonieux.

Cette harmonie paysagère, le respect des proportions, la lisibilité des espaces peuvent apaiser les tensions sociétales.

LE PAYSAGE EST UNE AFFAIRE *LOCALE*



© Saint-Pierre de Frugie

Le paysage n'est pas une question marginale, c'est un sujet qui doit devenir central puisqu'il permet de tout relier.

Le paysage à façonner, la qualité du cadre de vie à renforcer, c'est l'affaire des élus.

Au plus près des habitants et des acteurs économiques, sociaux et environnementaux, et de leur sensibilité, le paysage permet d'aborder les questions de la vie locale.

Les transitions appellent de profonds changements de notre cadre et de nos modes de vie.

En s'emparant du paysage et en portant haut et fort son ambition, les élus assurent la conduite de ces transitions..

LE PAYSAGE EST UN PROJET SOCIÉTAL D'ENSEMBLE



Vue sur la vallée de la Dordogne © Mireille Tenant

Le paysage évolue en permanence et se construit au quotidien. Il concerne tous les acteurs et tous les champs de l'aménagement, il permet un aménagement du territoire local plus harmonieux, choisi et non subi.

Distinguer aménagement et équipement. Le paysage ne peut être réduit à un support passif pour des actions purement techniques d'équipement.. Le projet de paysage constitue une sorte de partition, plaçant l'élu local dans le rôle de chef d'orchestre

Protéger mais faire vivre. Le paysage n'appelle pas la mise sous cloche d'une carte postale figée, il autorise au contraire le projet. il s'agit de guider et d'harmoniser les évolutions...

Une vision d'ensemble et pas seulement un décor à planter. Le paysage ne se réduit pas au végétal, un décor à planter, pour accompagner des bâtiments, équipements et infrastructures en fin de chantier, aussi utiles que soient ces plantations.

AGIR PAR LE PAYSAGE FACILITE LES TRANSITIONS



Parc éolien en Aveyron © PNR Grands Causses

L'élu qui place le paysage au centre des ambitions et des attentions conduit les transitions locales de manière harmonisée avec l'appui de tous.

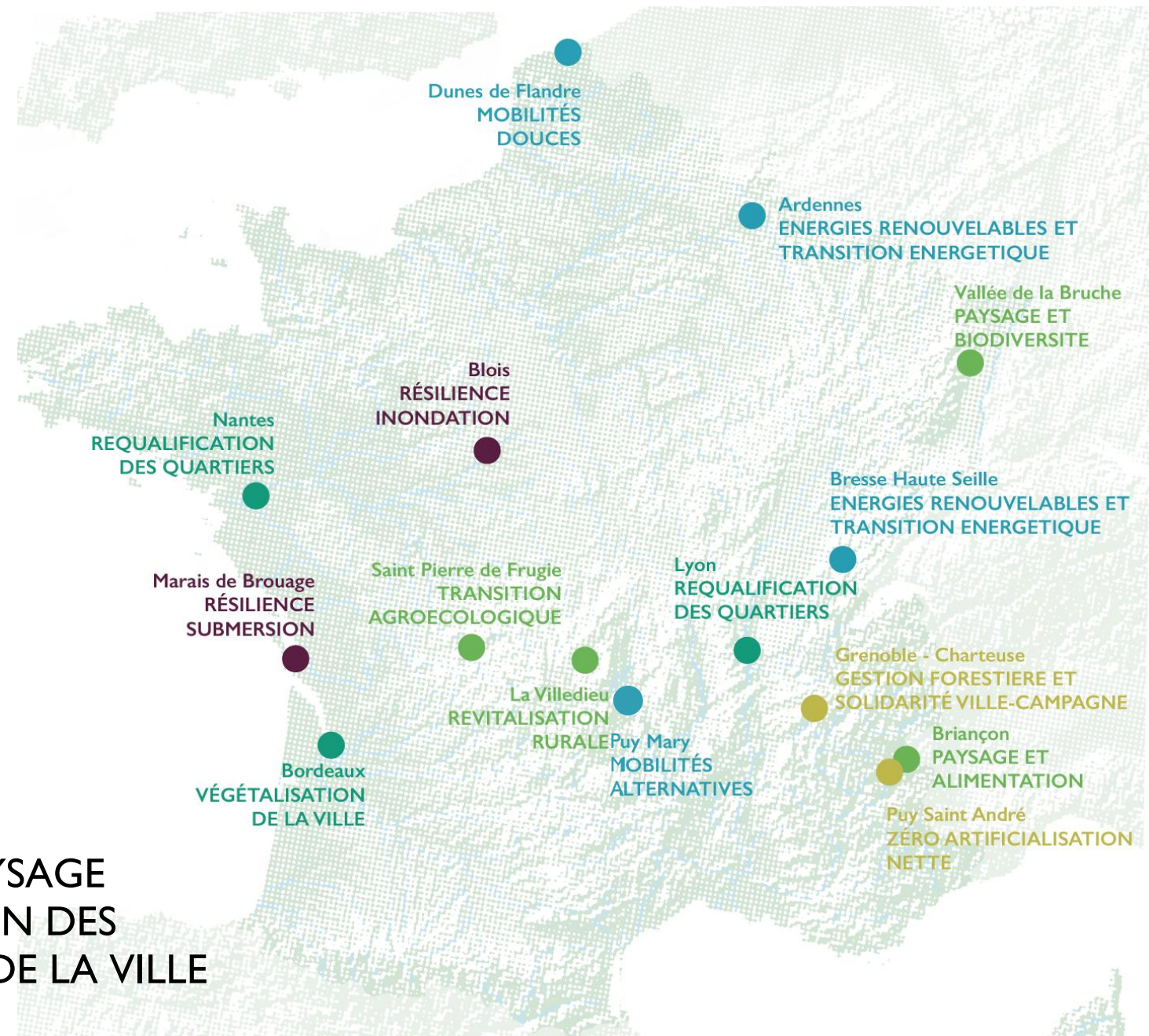
La méthode paysage : un moyen efficace pour conduire une politique locale d'aménagement en faveur des transitions.

- **Accessible et démocratique** : le paysage permet d'impliquer les citoyens car il ne nécessite pas de connaissances techniques préalables.
- **Fédérateur et porteur de sens** : le paysage réunit les différents champs de l'aménagement et donne de la cohérence aux politiques publiques.
- **Opérationnel et créatif** : la méthode paysage, qui peut être la source de substantielles économies convertit les objectifs chiffrés en réalité vécue.
- **Positif et mobilisateur** : associé au beau et à l'agréable, le paysage permet de vivre les transitions comme une perspective démocratiquement choisie, et donc désirable

II - Les maîtres d'ouvrage donnent l'exemple

NANTES
LYON – LA DUCHÈRE
BORDEAUX

3 EXEMPLES
DE METHODE ET DE CONSEIL EN PAYSAGE
QUI FACILITENT LA REQUALIFICATION DES
QUARTIERS ET LA VÉGÉTALISATION DE LA VILLE



II - Les maîtres d'ouvrage donnent l'exemple

NANTES : des plans de paysage-patrimoine co-rédigés par les habitants

Maître d'ouvrage : Ville de Nantes et Nantes Métropole

- Requalification par petites touches des espaces urbains semi-pavillonnaires.
- Expérience originale de participation des habitants à la conception paysagère. Vingt à trente habitants volontaires formés à la lecture paysagère par une équipe de paysagistes et de techniciens de la ville.
- Déambulations pour recensement des constats (ressentis, atachements, pratiques et usages du paysage) qui alimente les propositions avec un échéancier des actions.



QUARTIER
DERVALLIÈRES
ZOLA

2016

*Plan
Paysage
& Patrimoine*

*cahier de synthèse
atlas de paysage*

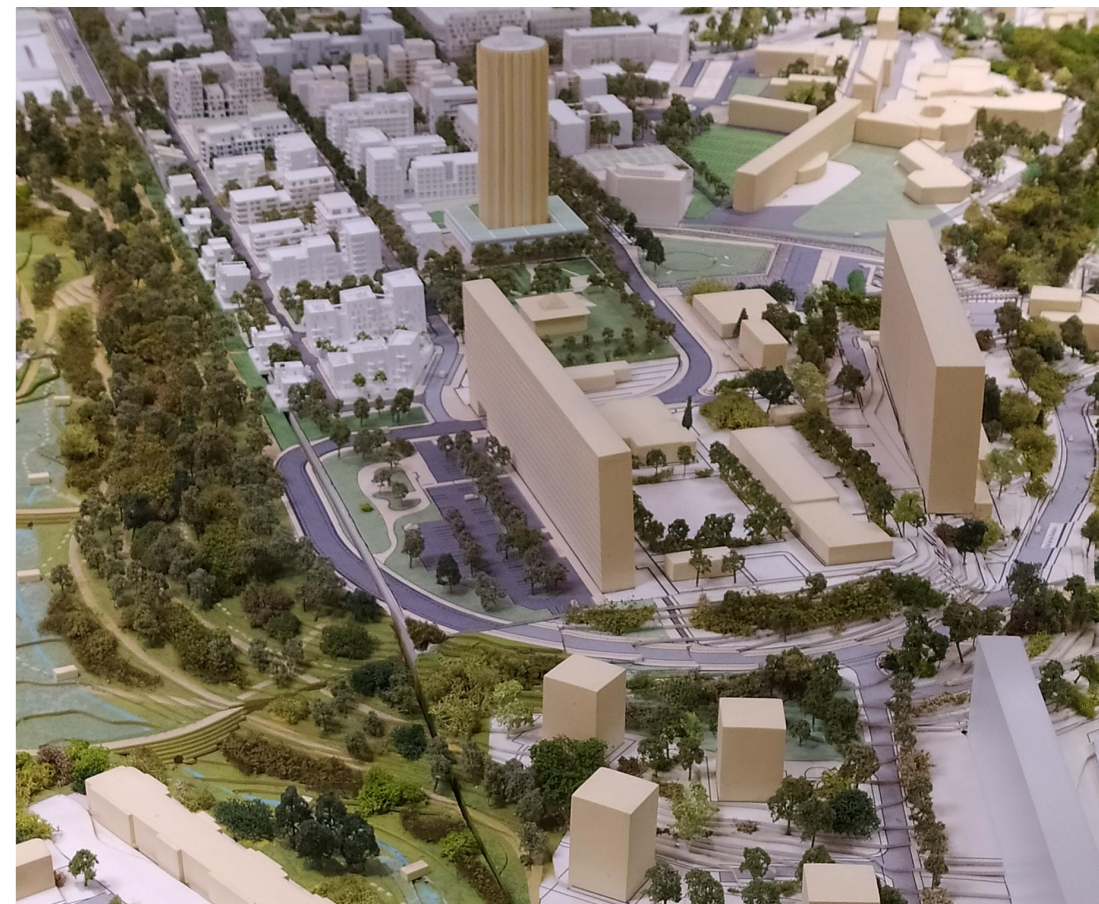
Couverture de l'étude © Ville de Nantes

II - Les maîtres d'ouvrage donnent l'exemple

LYON – LA DUCHERE : un projet participatif pour requalifier un quartier sensible

Maître d'ouvrage : Métropole de Lyon

- « Grand ensemble » typique des années 1960.
- Grand projet de ville pour en faire un quartier socialement mixte, îlots de taille raisonnable, présence marquée du végétal, espaces urbains favorisant rencontres et échanges.
- Participation réelle des habitants, « comité de suivi participatif » pour la conception des équipements et des espaces publics.
- Coordinateurs - médiateurs aux côtés de l'équipe de projet (paysagiste-concepteur et urbaniste)



Maquette de la Duchère © JP Thibault

II - Les maîtres d'ouvrage donnent l'exemple

BORDEAUX : le modèle des quais se transcrit dans le système des « quartiers apaisés »

Maître d'ouvrage : Ville de Bordeaux

- « Apaisement » par le levier de la végétalisation et accessibilité réduite et/ou de plus faible vitesse pour l'automobile.
- Végétalisation des cours d'école.
- Recrutement d'une paysagiste-conseil, rôle fédérateur entre les différentes exigences de services techniques.



Nansouty, quartier apaisé © Ville de Bordeaux

II - Les maîtres d'ouvrage donnent l'exemple

III - Les outils d'une politique locale *par* le paysage



Concertation sur le terrain © CC Vallée de la Bruche

- Développer la **connaissance partagée** des paysages
- Définir des **objectifs de qualité** paysagère, des principes et des programmes d'action
- Intégrer **le sensible et le qualitatif** aux approches quantitatives
- Impliquer les **acteurs professionnels** de l'aménagement et du paysage
- Croiser les **regards des citoyens** sur le paysage
- Transformer de façon **concrète** et effective les cadres et modes de vie
- Assurer et accompagner **le suivi permanent des évolutions** du paysage (observatoires photographiques du paysage, balades paysagères...)

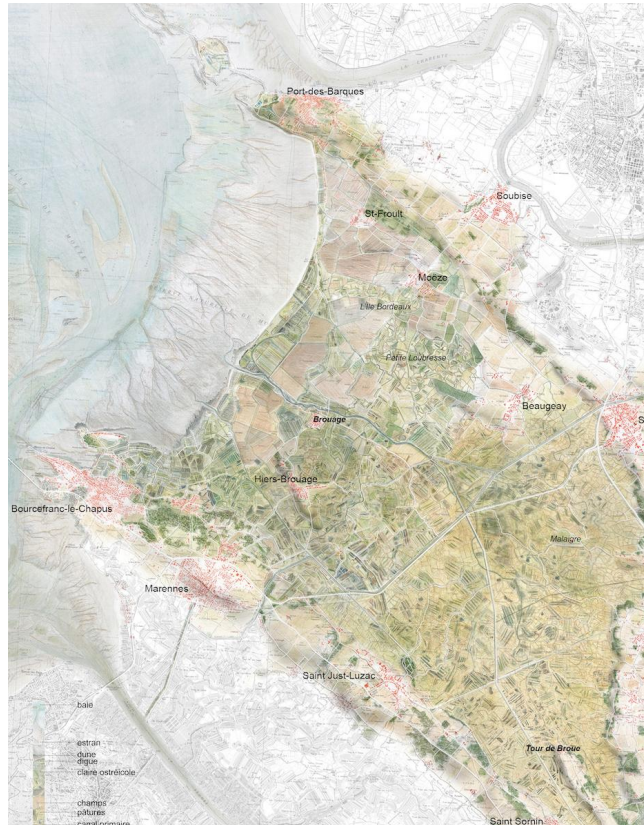
LES COMPETENCES



Blois, projet de parc agricole naturel urbain de la Bouillie © Chorème, Grégory Morisseau

- **Faire appel à des professionnels qualifiés**
- **Doubler le nombre des paysagistes-concepteurs** (à ne pas confondre avec les pépiniéristes!) pour atteindre le ratio/habitant de l'Angleterre ou de l'Allemagne.
- Développer les stages **d'initiation à la méthode paysage pour les professionnels de l'aménagement** (urbanistes, architectes, ingénieurs VRD, écologues, agronomes, forestiers...)
- Rémunérer les prestations en fonction **du temps passé aux études et aux animations**, plutôt qu'au prorata du montant des travaux (souvent peu spectaculaires: « ménagement » du territoire, et précédé d'une importante concertation)
- Positionner les compétences en paysage **de façon transversale dans les services des collectivités**, mettre en place des vacations de conseil en paysage
- Solliciter les équipes techniques des **CAUE**, des **Agences d'urbanisme**, des **Parcs naturels régionaux**, des **Grands Sites de France**...

LES INSTRUMENTS D'UNE POLITIQUE PAR LE PAYSAGE



Deux outils de connaissance :
Observatoire photographique des paysages de Vanoise : 1910, 2007, 2013 © Parc national de Vanoise, R. Jordana
Carte des paysages du marais de Brouage © C. Bento et M. Blanc, ENSP

- Développer localement les **outils de connaissance** disponibles : **atlas de paysage** et **observatoires photographiques** du paysage;
- Elaborer les **documents d'urbanisme et de planification** (SCoT, PLUi, mais aussi PCAET, PAT, chartes forestières...) avec la « méthode paysage: plus transversaux, mieux spatialisés, mieux partagés et plus adaptés aux contextes locaux;
- Multiplier les **plans de paysage** (stratégies volontaires concrétisées par des programmes d'actions concertées et spatialisés visant la qualité du paysage): requalifications concrètes d'espaces de vie et prise en compte dans la planification;
- Les plans de paysage devraient être dotés des **moyens en ingénierie nécessaires à leur pérennité** et d'une reconnaissance nationale manifestée par une véritable **mise en réseau**

LES FINANCEMENTS DISPONIBLES



Puy-Saint-André

- Considérer la méthode paysagère comme **source d'économies substantielles** :
 - éviter de « faire et défaire » par un mauvais positionnement de tel ou tel équipement.
 - valoriser les lieux prestigieux (dont les Grands Sites de France), mais aussi la qualité (ordonnancement harmonieux...) de son territoire ordinaire, qui font de la France la première destination touristique mondiale.
 - apaiser les tensions et contribuer au bien-être et à la santé du territoire grâce à l'harmonie paysagère (proportions, lisibilité...).
- Augmenter la **part du budget de l'État « paysage, eau et biodiversité**» consacrée aux actions nécessaires à la « méthode paysage » et mobiliser les régions et les départements pour le développement des compétences en paysage.
- Mobiliser le **« Fonds vert** » en conditionnant l'éligibilité d'une part significative de ces crédits déconcentrés à la mise en œuvre de la méthode paysage par les collectivités attributaires.
- Solliciter l'aide financière des **régions** (et des **fonds européens**), ainsi que des départements (**espaces naturels sensibles**).